

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre 2013

Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques

Déclaration du groupe de la CFDT

La décision du Bureau de saisir le CESE sur le thème de l'évolution de la famille, alors que les discussions sur le mariage pour tous se tenaient devant les assemblées, n'a pas permis de traiter le sujet avec sérénité. Si le temps du rapport a été riche, éclairé par des auditions qui ont permis de faire évoluer les représentations, le travail sur l'avis s'est vite crispé sur les tensions qui ont entouré les débats et la promulgation de la loi du 17 mai 2013, autorisant le mariage aux couples de même sexe. Pour la CFDT, une saisine sur ce thème aurait mérité une approche plus constructive, avec la volonté d'en étudier les impacts sous l'angle de la justice sociale.

L'évolution législative ne prend en compte qu'un des aspects des contours de la famille, famille dont la spectaculaire transformation est à l'œuvre depuis trente ans. Ces évolutions se poursuivront avec ou sans loi. Il suffit de s'en référer aux projections de l'INSEE pour les quinze ans à venir pour en être convaincu.

L'étude portant sur « Des ménages toujours plus petits » retient que la baisse de cohabitation au sein des couples est une tendance lourde. Le mouvement vers une société d'individus valorisant l'autonomie de leurs choix est appelé à se poursuivre. Ces individus ne sont pas pour autant désocialisés : les enquêtes montrent un attachement persistant des Français à la famille - même si celle-ci n'est plus celle de jadis - et au travail, qui demeurent les éléments centraux de l'identité individuelle, de l'intégration et de la reconnaissance sociale.

Ces transformations nécessiteront inévitablement une évolution des relations de la famille à l'État et aux institutions sociales en s'éloignant d'une approche paternaliste pour mettre l'accent sur l'accès aux services publics, support d'émancipation.

Pour la CFDT, les modalités des politiques publiques accompagnant les évolutions de la famille devront contribuer à mieux concilier les temps professionnels, familiaux et personnels ; à développer l'offre de garde d'enfants en bas âge, et à lutter contre la précarité. Une telle approche nécessite une réforme globale de la fiscalité.

S'agissant d'une saisine de circonstance, il était difficile dans les temps impartis d'aller plus loin dans les débats. De ce fait et compte tenu du travail réalisé pour le rapport, le groupe de la CFDT a voté l'avis.